



Programme AVOT OUBANIM

Parachat 'Hayé Sarah 5785



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 24, versets 2 et 3

PARACHA

Dans ce passage, la Torah nous dit qu'Avraham a fait jurer Eli'ézer qu'il ne prendrait pas pour son fils Its'hak une **femme du pays de Kéna'an**.

A l'époque de Rabbi Sim'ha Zissel de Kelm, les Juifs n'avaient pas le droit, en Russie, de posséder des **biens immobiliers**.

Un Juif a donc demandé au Rav s'il lui conseillait ou pas d'acheter un **grand territoire**, en faisant comme si c'était un **gouverneur non-juif** (auquel il faisait confiance car ils étaient amis) qui en était le propriétaire.

Car d'un côté, ce territoire pouvait lui rapporter beaucoup d'argent ; mais d'un autre côté, si le gouverneur le dénonçait, il risquait de **perdre tout cet argent**.

Le Rav lui a proposé de trouver la réponse à cette question dans la Torah.

Ils ont cherché et, lorsqu'ils sont arrivés à la *Paracha*

de 'Hayé Sarah, le Rav a dit à celui qui lui a demandé conseil :

"Au sujet de Eli'ézer, la Torah nous dit :

- qu'Avraham le laissait **gérer tous ses biens** (c'est qu'il lui faisait donc énormément confiance) ;
- que lorsqu'il a trouvé Rivka pour Its'hak, il est tombé sur sa face pour **remercier Hachem** (cela prouve le lien sincère qu'il avait avec Lui, parce qu'il n'y avait personne à côté de lui à ce moment-là, et il ne le faisait donc pas pour trouver grâce aux yeux de qui que ce soit).

Pourtant, Avraham l'a fait jurer de ne **pas prendre pour son fils une femme du pays de Kéna'an**. Pourquoi s'est-il montré si méfiant ? Pourquoi ne s'est-il pas contenté

Suite page suivante


PARACHA SUITE

d'une promesse ?

Et s'il n'avait pas entièrement confiance en Eli'ézer pour cette mission (chercher, pour son fils, une femme qui ne soit pas du pays de Kéna'an), pourquoi la lui a-t-il confiée ? Pourquoi ne l'a-t-il pas accomplie lui-même ?

Les commentateurs disent qu'Avraham était âgé. Il ne pouvait donc pas accomplir cette mission lui-même, puisqu'elle nécessitait de voyager. Il devait, par conséquent, la confier à quelqu'un. Et celui en qui il avait le plus confiance était son serviteur Eli'ézer.

Malgré tout, il lui a fait prêter serment. Car, pour les **sujets essentiels de la vie**, on ne peut pas faire confiance à une personne digne de confiance.

Je te déconseille, par conséquent, de faire confiance au gouverneur. Car **l'appât de l'argent est si fort** qu'un jour, malgré la confiance que tu lui fais maintenant, il sera capable de nier que ton domaine t'appartient. Il dira que c'est à lui, comme écrit sur les papiers."

Le Juif n'a cependant **pas tenu compte du conseil du Rav**. Il a investi tout son argent dans l'achat de ce domaine, et a écrit sur les papiers le nom du gouverneur.

Et ce qui devait arriver arriva : lorsque le Juif est allé chez le gouverneur pour chercher les gains liés au terrain, celui-ci a dit : "Ce terrain est à moi, pas à toi ! C'est ce que prouvent les papiers qui le concernent !"

Le Juif s'est donc retrouvé subitement ruiné...

Combien il faut faire confiance en nos 'Hakhamim, qui trouvent toutes les réponses à toutes les questions dans la Torah.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 167, Halakha 6

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'il faut **manger tout de suite après avoir fait la Brakha**. Car il est interdit d'attendre, même en silence, entre la *Brakha* et la consommation.

Si un aliment est trop froid ou trop chaud, il faut donc **vérifier, avant de faire la Brakha** dessus, qu'on peut l'avalé.

Si on s'est quand même interrompu silencieusement entre la *Brakha* et la consommation, on ne refera pas la *Brakha* **tant qu'on a gardé à l'esprit le fait de manger**.

? Qu'en est-il si, entre la *Brakha* et la consommation, on a fredonné une mélodie sans dire de paroles ?

Il est évident qu'il ne faut pas faire cela. Mais si on l'a fait, on **ne refera pas la Brakha**.

Le *Cha'aré Tsion* dit qu'entre la *Brakha* et la consommation, il ne faut pas non plus se déplacer. Il faut avalé la première bouchée à l'endroit où on a fait la *Brakha*, et on pourra ensuite se déplacer. Sinon, le déplacement est considéré comme une interruption.

Le *Choul'han 'Aroukh* continue en disant qu'évidemment, il ne faut **pas parler entre la Brakha et la consommation**.

C'est-à-dire que, **tant qu'on n'a pas avalé la première bouchée**, on ne peut pas parler.

Et **même dans le cas où notre voisin fait à son tour la Brakha**, on ne peut pas y répondre *Amen* tant qu'on n'a pas, nous-mêmes, avalé notre première bouchée.

D'après la *Halakha* pure, il est permis de parler après avoir avalé la première bouchée, même si on n'a pas

encore mangé un *Kazaït* (une **quantité raisonnable**).

Toutefois, le *Michna Beroura* dit que s'il n'y a pas une vraie nécessité de parler, il est bon de ne pas parler **tant qu'on n'a pas consommé un Kazaït**.

Cette *Halakha* ne concerne que la consommation du pain. Car :

- lorsqu'on fait *Motsi*, on peut manger le reste du repas sur la base de cette *Brakha* ; et, pour que cette dernière soit importante à ce point, il faut **manger au moins un Kazaït** ;
- la quantité de pain qui nécessite de faire *Nétilat Yadaïm*, c'est un *Kazaït* (si on mange moins que cela, on n'est pas obligé de faire *Nétilat Yadaïm*).

Si on a fait *Nétilat Yadaïm* et *Motsi*, il est bon (mais pas obligatoire) de manger un *Kazaït* de pain avant de parler.

? Peut-on répondre *Amen* à sa propre *Brakha* ?

Non (*Choul'han 'Aroukh* 215). Et le *Michna Beroura* dit que, si on l'a fait, on doit recommencer la *Brakha*.

Si on n'a pas avalé la nourriture sur laquelle on a dit la *Brakha* mais qu'on l'a seulement goûtée, le *'Hayé Adam* dit qu'a posteriori, on ne refait pas la *Brakha*.

**MICHNA**

Dans la *Paracha* de 'Hayé Sarah, nous trouvons un bel enseignement de Rabbi Ya'akov dans le quatrième chapitre des *Pirké Avot* (*Michna* 15 et 16).

D'après le commentaire du Kéhati, Rabbi Ya'akov, de son nom complet Rabbi Ya'akov Kourchaye, était le Rav de Rabbi Yéhouda Hanassi, aussi appelé Rabbi Yéhouda le prince. Rabbi Yéhouda Hanassi est une personnalité très importante de notre histoire, car c'est lui qui a rédigé **toutes les Michnayot pour transmettre la Torah orale.**

L'un des grands enseignements de Rabbi Yéhouda Hanassi est basé sur un verset du livre de *Dévarim* (5, 15) : "**Respecte la Torah afin que tes jours se rallongent** et afin qu'il te soit fait du bien." Rabbi Yéhouda Hanassi expliquait ce verset en disant : "Que tes jours se rallongent" signifie que tes jours seront longs dans un monde où les jours sont vraiment très longs. Et "qu'il te soit fait du bien" signifie que tu vivras dans un monde où il n'y a que du bien, c'est-à-dire dans le monde futur. Cela veut dire que la **récompense de nos bonnes actions**, de nos *Mitsvot*, on ne la reçoit pas ici sur terre, mais plus tard, dans le monde à venir.

C'est dans ce sens que Rabbi Ya'akov dit dans cette *Michna* : "**Ce monde-ci ressemble à un couloir qui mène**

vers le monde à venir." Imaginez un grand et magnifique palais, encore plus beau que le palais de Versailles. Pour arriver dans ce palais, il faut traverser un long couloir. À la fin de ce couloir, il y a une porte. Quand on ouvre cette porte, on découvre un **palais merveilleux** et on est invité à y entrer. Ce couloir, c'est ce monde-ci, et le palais, c'est le **monde à venir.**

Alors, que doit-on faire dans ce couloir ? On ne doit **pas juste marcher en attendant d'arriver.** On doit faire des bonnes actions, accomplir les *Mitsvot*, étudier la Torah, et faire tout ce qui nous permet d'avancer et de **gagner le droit d'entrer dans ce palais.**

Pour expliquer cette idée, nos Sages comparent aussi ce monde-ci à la veille de Chabbath, et le monde futur à Chabbath lui-même. Comme celui qui veut profiter de son Chabbath doit préparer la veille tout ce qu'il va manger, de la même façon, **celui qui a bien préparé son Chabbath pourra se régaler.** Mais celui qui n'a rien préparé n'aura rien à manger pendant Chabbath, car on n'a **pas le droit de cuisiner le jour du Chabbath.**

Voir suite en page 6

Daniel, chapitre 2, versets 14 à 24

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Daniel a entendu parler du **décret de mort qui planait sur tous les sages de Babel** (y compris lui-même et ses amis).

Il a vu qu'Ariyokh (le **bourreau du roi**, chargé d'exécuter tous les sages de Babel) avait de la **peine de devoir tuer d'un coup autant de gens.**

Et il l'a donc supplié de ne **pas exécuter immédiatement l'ordre du roi.** Il lui a donné des conseils pour l'aider, et des arguments pour se justifier auprès du roi, si celui-ci se mettait en colère.

Daniel a demandé à Ariyokh : "Pourquoi le roi a-t-il **condamné si rapidement les sages ?** Pourquoi ne leur a-t-il pas accordé un peu de temps, pour qu'ils trouvent une réponse à sa question ?"

Ariyokh a répondu : "Parce qu'ils ne lui ont **pas demandé ce temps de réflexion.**"

Après avoir entendu cela, Daniel est allé lui-même demander à Nabuchodonosor du temps pour essayer de trouver l'interprétation de son rêve.

Puis il s'est isolé, et a **supplié Hachem de lui révéler le rêve de Nabuchodonosor** et son explication. Mais

auparavant, il a aussi demandé à ses amis (Hanania, Mikhaël et Azaria) de prier pour cela.

Dans la nuit, Hachem est apparu en rêve à Daniel, et lui a **révélé le rêve et son explication.**

Lorsque Daniel s'est réveillé, il s'est exclamé : "**Que le nom d'Hachem soit béni** de ce monde-ci qui est le plus bas, au monde supérieur qui est le plus élevé !

Car à Lui appartiennent la sagesse et la puissance. Il change les moments (jour/nuit) à Sa guise. Il intronise les rois et les destitue. Il donne la sagesse, l'intelligence et la connaissance.

Il révèle les choses les plus profondes. Il sait ce qui se trouve même dans l'obscurité la plus totale. Et la lumière réside avec Lui".

Il a remercié Hachem de lui avoir accordé ce qu'il lui avait demandé. Et il a couru dire à Ariyokh : "Je t'en supplie, n'exécute personne, et **fais-moi rentrer chez le roi, car j'ai la réponse à sa question.**"

**CHOFTIM
PROPHÈTES**

Chaoul, **humble et modeste**, ne comprenait pas pourquoi Chmouel le considérait si important. Il lui dit : "Mais Chmouel, pourquoi parles-tu de moi comme si j'étais quelqu'un de grand ? Je viens de la tribu de Binyamin, l'une des plus petites tribus d'Israël. Ma famille n'est pas importante, et en plus, je suis le plus jeune de ma famille ! Pourquoi serais-je celui que tu choisis ?"

Chmouel ne répondit pas tout de suite. Au lieu de cela, il prit Chaoul par la main et l'emmena, avec le jeune homme qui l'accompagnait, dans une grande salle où les invités allaient manger les **repas des sacrifices**. Dans cette salle, il y avait une estrade, un endroit spécial où l'on plaçait les gens importants. Chmouel installa Chaoul et son accompagnateur en haut de l'estrade, à une place d'honneur. En tout, il y avait une **trentaine de convives** dans cette salle.

Chmouel appela alors le maître d'hôtel et lui dit : "Serre à Chaoul la part spéciale que je t'avais demandée de garder." En effet, Hachem avait prévenu Chmouel que Chaoul viendrait, alors Chmouel avait préparé une part spéciale pour lui. Le maître d'hôtel apporta à Chaoul une **part royale, la meilleure partie de la viande**, pour lui montrer combien il était honoré.

Chaoul resta tout l'après-midi avec Chmouel. Ils **mangèrent, discutèrent de la Torah, et chantèrent des louanges à Hachem**. C'était un moment de fête et de bonheur !

Le soir venu, ils quittèrent la salle et allèrent dans la maison de Chmouel. Là, Chmouel monta sur le toit

avec Chaoul pour lui parler de choses secrètes. C'était une coutume à cette époque : **quand on voulait parler en privé, on montait sur le toit**. Cette nuit-là, Chmouel enseigna à Chaoul des secrets de la Torah et commença à le préparer à devenir roi.

Le lendemain matin, Chmouel appela Chaoul et lui dit : "Lève-toi, je vais te raccompagner." Ensemble, ils quittèrent la maison et marchèrent jusqu'à la sortie de la ville. Le jeune homme qui accompagnait Chaoul marchait derrière eux. Alors, Chmouel dit à Chaoul de demander au jeune homme de passer devant, pour qu'il n'entende pas la conversation spéciale qu'ils allaient avoir.

Quand le jeune homme se fut éloigné, Chmouel se tourna vers Chaoul pour lui **transmettre un message important de Hachem**.

Ce récit montre combien Hachem avait choisi Chaoul, probablement grâce à sa modestie et sa simplicité, pour accomplir un grand dessein. Malgré ses doutes et sa surprise, Hachem voyait en Chaoul des qualités profondes, celles qui font un **vrai roi d'Israël**. C'est ainsi qu'il l'avait préparé, étape par étape, à assumer son rôle avec sagesse et humilité.

**CHMIRAT
HALACHONE**
en histoire

La Torah nous enseigne : "Vous ne profanerez point Mon saint nom." (Vayikra 22, 32) Or nos Sages considèrent le *Lachon Hara'* comme un 'Hiloul Hachem, une profanation du nom divin.

**LE CAS DE
LA SEMAINE**

Chim'on et Réouven rentrent ensemble de l'école et discutent de la journée passée. Chim'on tient des propos durs sur un camarade, et Réouven le **met en garde** sur le fait qu'il transgresse des dizaines de *Mitsvot* et qu'il encourt des malédictions s'il ne se repent pas. *Chim'on* répond qu'il regrette d'avoir tenu ces paroles, mais qu'il n'a fait qu'une seule faute en parlant ainsi, la faute de *Lachon Hara'*.


QUESTION

Qui a raison :
Réouven ou
Chim'on ?

Réponse

Réouven a raison. Proférer une seule parole médisante peut mener à la **violation de 31 commandements de la Torah** et est **passible de quatre malédictions**, d'où l'importance primordiale d'un beau parler.

HISTOIRE

À l'occasion de la Paracha 'Hayé Sarah, nous vous racontons une belle histoire qui nous rappelle l'importance de chaque Mitsva et le principe de Mitsva Goreret Mitsva : une Mitsva entraîne une autre Mitsva. Cela signifie que **lorsque quelqu'un commence à faire une bonne action, cette action l'amène à en faire d'autres**, et petit à petit, il se rapproche de plus en plus d'Hachem, notre Père qui est au Ciel.

L'histoire se passe à Bagdad, en Irak, à une époque où une **bande de voyous terrorisait la ville**. Parmi eux, il y avait un jeune garçon juif nommé Mochiko. Sa vie difficile l'avait éloigné de la Torah, et il s'était retrouvé à **faire partie de cette bande**.

Un jour, Mochiko a vu un Arabe en train d'essayer de kidnapper un jeune enfant juif. Au début, il ne voulait pas s'en mêler, mais en entendant les cris de l'enfant, son cœur s'est réveillé. Il a suivi l'homme jusqu'à une caverne sombre et a fini par le **combattre pour sauver l'enfant**. Après cela, quelque chose s'est éveillé en lui : une envie de changer, de quitter cette bande de voyous et de **revenir à la Torah**.

Cependant, Mochiko savait qu'il était en danger. Dans cette bande, il y avait une règle : celui qui la quittait était éliminé pour ne **pas révéler les cachettes et les secrets du groupe**. Ne sachant pas quoi faire, Mochiko est allé voir le Rav de la ville en pleine nuit et lui a confié son désir de faire *Téchouva*. Le Rav a vu que Mochiko était sincère et lui a donné un conseil : le lendemain, Mochiko devait faire **semblant d'avoir perdu la parole et l'ouïe**, et d'être devenu fou. Ainsi, les voyous ne craindraient plus qu'il dévoile leurs secrets et ils le laisseraient tranquille.

Mochiko a suivi le conseil. Il s'est comporté comme quelqu'un qui ne comprenait rien et qui ne parlait pas. Les membres de la bande l'ont observé et, voyant qu'il semblait vraiment avoir **perdu l'esprit**, ils ont décidé de le laisser en paix. Les Juifs de la ville pensaient aussi que Mochiko avait reçu sa **punition pour ses mauvaises actions** et l'ont laissé seul. Personne ne savait qu'en réalité, Mochiko était devenu un grand *Tsadik*.



Mochiko s'est alors isolé dans une synagogue, où il a passé son temps à étudier la Torah et à prier pour se rapprocher d'Hachem. Chaque nuit, il allait en secret voir le Rav pour étudier et recevoir des encouragements. Peu de temps après,

Mochiko est décédé. Les membres de la communauté, pensant encore à son ancienne vie de voyou, l'ont enterré discrètement, sans cérémonie.

Quelques années plus tard, le grand Rav de Bagdad est lui aussi décédé en plein hiver. Comme il avait demandé à être enterré rapidement, la communauté l'a enterré de nuit, dans l'obscurité. Le lendemain,

ils ont découvert avec stupeur que le Rav avait été **enterré près de Mochiko**. La communauté a été bouleversée. Comment leur Rav pouvait-il être enterré à côté de celui qu'ils pensaient être un voyou ?

Mais cette nuit-là, **plusieurs membres importants de la communauté ont fait le même rêve**. Dans ce rêve, on leur a expliqué que Mochiko n'était plus le voyou qu'ils avaient connu. Il avait fait *Téchouva* et était devenu un grand *Tsadik*. Pourtant, au ciel, il n'avait pas encore trouvé le repos parce que des anges venaient lui rappeler les fautes de son passé. Maintenant que le Rav avait quitté ce monde, il pourrait continuer à protéger Mochiko, même dans le ciel, comme il l'avait guidé sur terre. Grâce au Rav, Mochiko pourrait atteindre les niveaux les plus élevés près d'Hachem, car il avait fait un repentir sincère.

Cette histoire nous enseigne que même les plus éloignés peuvent faire *Téchouva* et se rapprocher d'Hachem, et qu'une Mitsva peut vraiment entraîner une autre. Comme Mochiko, chaque bonne action que nous faisons nous **rapproche un peu plus de notre Créateur**.

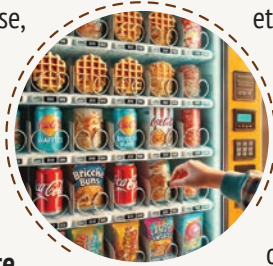


Question

Benny et Nathan, deux camarades de classe, achètent un goûter au **distributeur automatique** pendant la récréation.

Benny met une pièce de 2€ pour **acheter une brioche**, mais Nathan, pour plaisanter, appuie sur le **bouton d'une gaufrette**.

Agacé, Benny exige que Nathan lui **rachète immédiatement une brioche**, car il a perdu ses 2€



et n'a aucun intérêt pour la gaufrette.

Nathan rétorque qu'il est vrai qu'il lui doit 2€, mais qu'il choisit de le rembourser en lui donnant la gaufrette, affirmant qu'il n'est pas obligé de rembourser en argent tant que la **valeur est équivalente**.

GUEMARA



Ce raisonnement a-t-il une base juridique ?

À toi !

- Baba Kama 7a depuis Rami Lei jusqu'à Soubin
- Baba Kama 7b depuis Elakiata Rav Pappa jusqu'aux :
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 419, 1

RÉPONSE

Comme le mentionne la *Guémara* et le confirme le *Choul'han 'Aroukh*, lorsqu'une personne est responsable d'un dommage envers autrui, elle peut compenser ce dommage avec tout objet de même valeur, et non uniquement avec de l'argent.

Ainsi, bien que l'acte de Nathan soit répréhensible et regrettable, sur le plan juridique, Beni ne pourra pas l'obliger à lui payer en argent. En supposant que l'action de Nathan soit considérée comme un dommage, il est en droit de le **compenser avec un objet de valeur équivalente**. Nathan est donc dans ses droits en proposant la gaufrette comme remboursement des 2€.

SUITE

MICHNA

Suite de la page 3

Les Sages donnent encore un autre exemple : celui de quelqu'un qui doit prendre un bateau pour une longue traversée. Avant de monter à bord, il doit préparer des provisions, car une fois en mer, il n'aura **plus la possibilité de se ravitailler**. Celui qui a bien préparé ses provisions pourra profiter de son voyage, mais celui qui n'a rien emporté souffrira de la faim.

Ainsi, nos Sages nous enseignent que ce monde-ci n'est pas le moment de la croisière, du Chabbath ou du palais. Ce monde est là pour nous **permettre de nous**

préparer, pour que, dans le monde futur, nous puissions vivre heureux et profiter de tout le bien que nous avons mérité.

C'est pour cela que le verset dit : "Les *Mitsvot* que je t'ordonne aujourd'hui de faire." Il faut comprendre ce verset en le lisant ainsi : **aujourd'hui, tu dois les faire**, et demain, tu recevras la récompense.

Alors, profitons de chaque jour dans ce monde pour nous préparer au grand Chabbath, à la magnifique croisière, et pour **gagner notre place dans le palais éternel**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com